

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES (sauf constructions agricoles) ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170 m ²
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m ²	Dispense		
> 5 m ²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m ² ET une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration préalable		
> 20 m ²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m ² ET une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m ² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m ²	Permis de construire	Déclaration préalable	
> 40 m ²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m ²	Permis de construire		

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ayant pour effet de créer :	Pas de formalité au titre de l'urbanisme	Déclaration préalable
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m ²	Dispense	Déclaration préalable
> 5 m ²		
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m ² ET une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration préalable	
> 20 m ²		
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m ²	Permis de construire	